

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 15 juin 2006, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Monique Buchs, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Monique Buchs ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres présents. Elle salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. Des salutations sont également adressées à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances ainsi qu'à Mme Nadia Schönenberg, apprentie de 2^{ème} année, qui prennent part à la séance de ce soir.

Des salutations sont adressées aux représentants de la presse.

En l'absence de M. Jacques Vuitel, la fraction alliance jurassienne propose de nommer comme scrutateur pour la séance de ce soir M. Markus Schmutz.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2006
3. Communications de la présidente et du maire
4. Motions et interpellations
5. Réponses aux motions et interpellations
6. Petites questions
7. Réponses aux petites questions
8. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2005
9. Compte 2005 : Attribution de Fr. 50'000.- au fonds destiné à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier – décision
10. Compte 2005 : Attribution de Fr. 350'000.- destinés au fonds de développement – décision
11. Adoption des comptes communaux 2005
12. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle
13. Modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier concernant la classification des fonctions et classes de traitement – décision
14. Ouverture d'une classe spéciale de type A – école primaire – décision
15. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 110'000.-, figurant au nouveau budget provisoire des investissements, pour la réfection de la place nord des halles de gymnastique – décider du mode de financement
16. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 300'000.-, figurant au nouveau budget provisoire des investissements, pour la réfection de différentes rues et escaliers dans la localité – décider du mode de financement
17. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 57'000.-, figurant au nouveau budget provisoire des investissements, pour l'aménagement de la place située entre les bâtiments communaux de Temple 15 et d'Agassiz 4 – décider du mode de financement
18. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 50'000.- au maximum sur deux ans (1^{ère} expérience sur les années 2006 et 2007), à charge du compte de fonctionnement, pour la participation communale à l'acquisition d'un abonnement de saison à 100.- aux Téléskis Bugnenets-Savagnières pour tous les enfants de Saint-Imier jusqu'à ce qu'ils atteignent la fin de leur scolarité obligatoire.
19. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Thierry Spring (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), Mme Monique Buchs (Rad.), Mme Marguerite Baume, (AJU), M. Patrick Tanner (AJU), M. Patrick Zihlmann (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), M. Markus Schmutz (AJU), Mme Corinne Perrenoud (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. David Zappella (AJU), M. Christian Hostettler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Jacques Tanner (Soc.), Mme Corinne Baumann (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur-Widmer (Soc.), M. Julien Walther (Soc.) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Walter Von Känel (Rad.), M. Pierre-André Kernen (Rad.), M. Francis Béguelin (Rad.), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Martine Bourquin (AJU), M. Francis Daetwyler (Soc.), Mme Danièle Kiener (Soc.) et M. Patrick Linder (Soc.).

Absent : M. André Schori (Rad.).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2006

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Monique Buchs, présidente, déclare : "J'ai effectué les représentations suivantes pour notre Conseil :

le 30 avril 2006 : journée officielle du 150^{ème} anniversaire du Corps de musique à la Salle de Spectacles de Saint-Imier.

le 10 juin 2006 : journée portes ouvertes à l'Hôpital du Jura Bernois, site de Saint-Imier.

le 19 mai 2006 : une importante délégation de notre Conseil a participé à l'inauguration du Parc Technologique II.

En outre, je vous rappelle le cortège de l'Imériale le vendredi 23 juin 2006. Rendez-vous à la rue du Raisin à 19 h 00. J'espère que nous serons nombreux à y participer afin d'offrir le verre de l'amitié à la population.

La visite guidée de Saint-Imier organisée par l'Office du tourisme du Jura bernois pour les membres du Conseil Municipal et du Conseil de Ville a été fixée au 13 septembre 2006. Vous recevrez des précisions ultérieurement."

M. Stéphane Boillat, maire, s'exprime : " Ainsi que cela a été indiqué publiquement, le Conseil municipal a mené un sondage concernant les services proposés par la Municipalité. Pendant sept semaines (du 1^{er} mars au 14 avril 2006) l'utilisation des services de l'administration a été observée (nombre de passages aux guichets par tranches horaires, service par service) et un questionnaire a été distribué afin de connaître l'indice de satisfaction. Certains constats peuvent être faits :

fréquentation : pendant la période en cause, 1866 personnes se sont adressées à l'administration municipale en se rendant à l'un de ses guichets. 43 personnes ont été reçues en dehors des heures d'ouverture. En ce qui concerne les tranches horaires «particulières», on constate ce qui suit : la tranche horaire du jeudi de 18 h 00 à 18 h 30 est peu utilisée. Il y a eu 11 utilisateurs pendant ces sept semaines, alors que 58 personnes ont eu recours à l'administration entre 17 h 00 et 18 h 00. Il en va de même, mais dans une moindre mesure, de la tranche horaire 11 h 00 – 12 h 00 du vendredi avec 28 utilisateurs, contre 75 pour la tranche horaire précédente. On constate aussi que certains services n'ont jamais été sollicités pendant ces périodes, et d'autres très faiblement (1 utilisateur pendant la période).

Concernant le sondage, 100 formulaires ont été complétés et remis. Ces questionnaires étaient anonymes, l'indication du nom n'étant que facultative. Pratiquement toutes les personnes ont indiqué avoir reçu le service qu'elles sollicitaient (1 seule personne a indiqué ne pas avoir reçu le service demandé, et 6 avoir reçu partiellement le service demandé). En conséquence, 93 personnes sur 100 ont indiqué avoir reçu le service demandé. L'indice de satisfaction est élevé, puisque 97 personnes se sont dites très satisfaites (majorité) ou satisfaites du service rendu. Il y a eu 3 mécontents.

Le Conseil municipal avait désiré poser la question suivante : *Quand souhaiteriez-vous que la Municipalité soit ouverte au public.* 20 personnes se sont exprimées à ce sujet : 9 pour indiquer qu'elles ne souhaitaient pas de changement, et 11 pour souhaiter divers changements.

Ce sondage est un outil intéressant. Il relève la qualité des services fournis par l'administration municipale. C'est un point intéressant. Le Conseil municipal analysera en détail ces résultats, avec les chefs de service. Dans ce cadre, il examinera aussi les modifications qui pourraient être apportées aux horaires d'ouverture afin de tenir compte au mieux des remarques exprimées."

4. Motions et interpellations

Mme Monique Buchs, présidente, informe qu'une motion et deux interpellations lui sont parvenues ce soir.

M. Yves Houriet, Rad., s'exprime au sujet de la motion : "Planification de zones à bâtir sur le territoire de notre commune : nous avons constaté que la bonne conjoncture actuelle dans la plupart des secteurs ainsi que le niveau très bas des taux bancaires donnent un boum aux rénovations et aux constructions.

De plus en plus de personnes cherchent à acheter, à rénover ou à construire son chez-soi. Force est de constater que plusieurs personnes voulant construire à Saint-Imier s'en sont allées sous d'autres cieux et d'autres communes afin de trouver leur bonheur.

Ne soyons pas égoïstes non plus. Il est vrai que tant que ces contribuables restent dans les communes avoisinantes, les dégâts ne se font pas encore trop sentir, bien que la fusion entre nos différentes communes ne soit pas encore à l'ordre du jour.

Nous pensons tout de même que notre commune dispose d'atouts attractifs afin que de nouveaux citoyens viennent s'établir dans notre cité. Faudrait-il encore qu'ils puissent trouver une offre de terrains à bâtir variée et intéressante !

Notre fraction estime que les possibilités actuelles de construction, bien qu'intéressantes, sont trop limitées et deviennent rares.

En connaissant les délais nécessaires à une modification de zone, il serait urgent d'étudier quelles sont les possibilités nouvelles qui s'offriront à nous dans les prochaines années que cela soit sur le territoire de Saint-Imier ou même à Mont-Soleil ou aux Savagnières.

Par la présente, nous demandons que le Conseil municipal mandate les commissions compétentes, afin d'entreprendre l'étude de toutes les possibilités futures de zone à bâtir sur le territoire élargi de notre commune."

M. Stéphane Boillat, maire, demande si la motion est contraignante.

M. Yves Houriet, Rad., informe que la motion n'est pas contraignante.

M. Stéphane Boillat, maire, mentionne que dans ce cas le Conseil municipal tiendra compte de cet élément et pourra transmettre la motion à la commission compétente.

Mme Christiane Baur-Widmer, Soc., donne connaissance d'une interpellation : "Le 25 avril dernier, toutes les communes du canton de Berne ont reçu une information du canton rappelant les recommandations pour la sauvegarde des intérêts des handicapés dans le domaine de la construction. Il est relevé dans ce document l'importance pour les personnes

concernées de pouvoir mener une vie autonome. Ces personnes devraient notamment avoir accès aux bâtiments et installations, ouverts au public, destinés au sport, au jeu et à la détente.

Or, à ce jour, nous constatons que la piscine couverte de notre commune ne peut pas être utilisée par une personne en chaise roulante. Le problème est d'autant plus important qu'actuellement, une enfant ayant des problèmes de mobilité fréquente notre école primaire et est amenée dans le cadre du programme scolaire à suivre des cours de natation. Jusqu'à aujourd'hui, elle a pu compter sur le dévouement sans limite de ses institutrices. Mais ce qui était possible alors que l'enfant était petite pose de plus en plus de problèmes et ceci malgré la bonne volonté des enseignants qui désirent continuer à offrir cette activité de détente à leur élève.

Ne pourrait-on pas envisager rapidement une solution pour rendre la piscine accessible à une personne en chaise roulante ? Ceci serait profitable à toutes les personnes à mobilité réduite de notre commune et rendrait notre piscine couverte conforme aux directives cantonales."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et installations sportives, s'exprime : "Il est vrai que c'est un problème pour les personnes à mobilité réduite. La commission des bâtiments et installations sportives se penche sur ce problème et va voir si l'on peut faire coïncider la résolution de ce problème avec les travaux du Nord des halles, pour que ce problème soit réglé."

M. Christian Hostettler, Soc., prend la parole : "Concernant les prêts économiques, voici une interpellation. Notre commune accorde depuis plusieurs années des prêts à de nouvelles entreprises. Notre fraction approuve cette politique qui a fait l'objet d'un large consensus, et il est admis que des pertes sont inévitables. Le rapport relatif à l'utilisation du fonds de chômage dont il sera question au point 12 mentionne qu'un prêt économique de Fr. 60'000.- a par ailleurs dû être considéré comme perdu. Le moment est venu de procéder à une évaluation des résultats de cette politique. Nous demandons par conséquent à la commission économique d'analyser la situation sur ces 10 dernières années et d'apporter des réponses aux éléments suivants :

- Prêts économiques accordés (nombre, montant, durée et forme de remboursement, garanties et conditions).
- Évolution des entreprises aidées et ceci nous paraît fondamental : maintien, développement, disparition, départ de la localité.
- Comparaison entre les prestations offertes par Saint-Imier et d'autres communes de même taille.

D'autre part, l'octroi de prêts économiques est toujours traité de manière confidentielle. Nous aimerions connaître les bases légales qui empêchent à notre conseil de connaître les entreprises qui bénéficient de tels prêts."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie, s'exprime : "Concernant les prêts économiques, je ne peux pas répondre à toutes les questions actuellement, mais je vous donne déjà quelque indications.

28 prêts ont été accordés jusqu'à maintenant ; le 1^{er} prêt date du 8 janvier 1987, le dernier du 12 septembre 2005. Sur ces 28 prêts, 27 ont été utilisés. Un seul a été accordé mais jamais versé. 5 prêts ont été remboursés complètement, 14 sont en cours de remboursement et les annuités sont à jour. 8 entreprises n'existent plus. 15 entreprises sont toujours en activité, représentant 18 prêts. Sur ces 15 entreprises, 3 ont quitté Saint-Imier, et de ce fait payent un intérêt sur leurs remboursements. Le total des prêts représente Fr. 2'000'000. Jusqu'au prêt économique 9, il n'y avait pas de modalités de remboursement. Le prêt était accordé pour 10 ans, et remboursable d'un coup à l'échéance. On constate que pour les 9 premiers prêts accordés, c'est-à-dire jusqu'au 21 juin 1989, d'un total de Fr. 600'000.- la perte a été de Fr. 332'000.-. Par la suite, dès le prêt 10 des modalités de remboursement variables ont été introduites, avec depuis le prêt 14, du 1 décembre 1998, des remboursements annuels qui permettent le suivi du débiteur.

Depuis, sur Fr. 1'400'000.- prêtés, la perte a été de Fr. 67'000.-. A ce jour il reste environ Fr. 800'000.- à rembourser. Pour les autres questions, je répondrai lors de la prochaine séance."

M. Christian Hostettler, Soc. : "Je remercie M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie pour les chiffres fournis. Ce que nous demandons au niveau de l'analyse c'est également de connaître les secteurs qui ont été aidés et pouvoir cerner si les prêts économiques ont été faits dans un certain domaine, s'ils ont permis de maintenir des entreprises et de les développer, de savoir si c'est toujours le même genre d'entreprises qui en bénéficie et également connaître le type d'entreprises qui sont parties de la localité. C'est un élément d'analyse qui permettrait de cibler les prêts. Au niveau des chiffres nous avons vu l'essentiel."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme, prend note des remarques de M. Christian Hostettler, Soc.

5. Réponses aux motions et interpellations

Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance, M. Cornelio Fontana, Rad., demandait des mesures contre les dépôts de sacs de déchets, réglementaires ou non, en dehors des heures prescrites, en vue de découvrir et sanctionner les fautifs. Le Conseil municipal rappelle que la surveillance est régulière, et que les irrégularités constatées entraînent la perception d'amendes (500.- en 2005, 1000.- depuis le début 2006). Ces derniers temps, la police municipale a mis l'accent sur la surveillance des points de collecte, où des dépôts «sauvages» étaient constatés. L'identification de certains auteurs a permis d'améliorer la situation aux abords du point de collecte sis à proximité de la Coop. Celui situé à proximité de la Migros a fait également l'objet de mesures de surveillance, mais l'amélioration est moins tangible à ce jour.

La surveillance continuera ; il pourra s'agir, par exemple, d'effectuer une tournée complète la veille de la tournée officielle pour identifier les dépôts de sacs à ordures la nuit qui précède la collecte. Il a déjà été pratiqué de la sorte. Rappelons qu'il est possible d'apporter les sacs à ordures à la déchetterie municipale, si l'on ne peut les déposer le matin du jour de collecte."

M. Cornelio Fontana, Rad., remercie M. le maire pour ces informations.

6. Petites questions

M. Patrick Zihlmann, AJU, s'exprime : "Ayant toujours plus de difficultés à circuler et amener les touristes en sécurité de Saint-Imier à Chasseral et au vu de l'affluence toujours plus importante sur cette route, un chauffeur professionnel effectuant régulièrement ce trajet avec un car CJ m'a demandé où en était le projet d'aménagement de places d'évitement supplémentaires et l'agrandissement de celles existantes sur la route Savagnières-Chasseral ?"

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire, déclare : "Concernant cette question, il y a une motion qui a été déposée. Une démarche a été effectuée pour améliorer l'interdiction de stationner sur la route de Chasseral par l'implantation de panneaux. Nous avons regardé pour connaître le coût de cette installation et maintenant nous allons en discuter en commission. Nous n'avons pas parlé d'effectuer de nouveaux évitements ceci n'était pas à l'ordre du jour. Le but était d'améliorer la fluidité. La route nous appartient, mais les terrains au bord de la route n'appartiennent pas à la commune de Saint-Imier, c'est aussi une difficulté. Cette année nous nous sommes plutôt axés sur la signalisation."

M. Patrick Zilhmann, AJU, remercie M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire, pour la réponse apportée.

Mme Corinne Perrenoud, AJU, prend la parole : "En me baladant il y a quelques temps dans la tourbière des Pontins, je suis tombée sur un véritable "massacre à la tronçonneuse". Un grand nombre d'arbres avaient été abattus, toutes les branches jonchaient le sol et l'ensemble donnait une impression de dévastation. J'aimerais savoir si ces coupes et l'état dans lequel on laisse le terrain, ont un sens dans une réserve naturelle, et si les travaux sont supervisés par des responsables de la protection de la nature."

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire : "Effectivement, il y a un responsable pour ces dispositions, je vais faire des recherches pour vous renseigner."

M. Jean Luc Berberat, AJU, déclare : "il a fait très chaud aujourd'hui, comme ces derniers jours du reste. On ne s'en plaindra pas trop, après la longue période glaciaire que nous avons traversée. Qui dit grosses chaleurs dit baignades. Et c'est en nombre que les gens se sont précipités à la piscine de Saint-Imier pour se rafraîchir. Seule ombre au tableau, si je puis dire, c'est que l'ombre, et bien justement actuellement il n'y en a plus ou presque. A une époque qui voit croître de façon alarmante les cancers de la peau où l'on connaît les dangers des UV, surtout pour les enfants, je déplore qu'on ne puisse plus jouir d'un périmètre d'ombre à la piscine alors que c'était encore le cas l'année dernière.

Je poserai trois questions :

1. Était-il impérativement nécessaire de tailler tous les arbres entourant la piscine en même temps alors qu'on aurait peut-être pu imaginer en épargner une moitié cette année ?
2. Dans combien d'années les arbres de la piscine retrouveront-ils leurs ombrages d'antan ?
3. Ne pourrait-on pas mettre dans l'intervalle de grands parasols à la disposition des baigneurs, parasols qui pourraient être soit prêtés contre une caution, soit loués à la journée ou à la demi-journée ?"

M. Michel Bastardo, chef du département de la gestion des bâtiments et installations sportives, répond : "Effectivement, j'ai fait la demande aux travaux publics de couper les arbres ou plutôt de tailler les arbres. J'ai été autant surpris que vous. Ils auraient pu les couper à ras le gazon, cela n'aurait pas changé grand-chose. Il est vrai que ce n'est pas normal. Maintenant, le mal est fait, on ne peut pas les recoller. Quant à savoir dans combien de temps cela repoussera, je ne peux pas vous répondre, je dois me renseigner, peut-être auprès de M. Dario Caminotto, paysagiste, où je ne sais où. Quant aux parasols, on va mettre à disposition ceux que nous avons servis pour la visite du Conseil fédéral. Nous sommes désolés pour cette coupe d'arbre à la Barthez, mais le Conseil municipal ne peut pas aller vérifier la manière de couper les arbres. Nous allons faire le nécessaire pour remédier à la situation."

7. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance, M. Yves Houriet, Rad., demandait ce qu'il en était du stationnement de véhicules sur la place des abattoirs.

Ainsi que cela avait déjà indiqué, il faut distinguer deux endroits :

Le premier est la place des abattoirs proprement dite. Ici, des mesures strictes ont été prises au début avril 2006, et tous les véhicules non autorisés ont été évacués.

Le second est la place située au sud de la voie de chargement du bois. Cette place, qui longe la voie ferrée, appartient aux CFF, ce qui implique leur collaboration. La police municipale s'est attachée à faire évacuer les véhicules, dont certains à l'état d'épave, qui se trouvaient sur cette place. Tous les propriétaires sont désormais identifiés. Une première vague d'évacuation a eu lieu. Une autre est prévue lundi prochain. L'objectif est de mettre

un terme à ces « dépôts » sur cette parcelle privée. Il devrait être atteint sous peu. La police municipale surveille régulièrement l'évolution de la situation.

M. Yves Houriet, Rad., remercie M. le maire.

M. Pierre-André Rochat, chef du département de la culture, s'exprime : "Concernant la demande de M. Pierre-Yves Baumann, FC, au sujet de la proposition de faire paraître des informations comme les décisions du Conseil de ville sur le canal Diatel, nous avons fait des essais. On peut mettre uniquement une indication à savoir si le Conseil de ville a lieu, avec le jour, l'heure, mais on ne peut pas mettre l'ordre du jour qui occuperait beaucoup de place. Il y a également des dispositions légales sur la radio-télévision avec une ordonnance qui ne permettent pas de mettre des informations de ce type sur les canaux de télévision régionaux."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie M. Pierre-André Rochat, chef du département de la culture, pour la réponse claire qui met fin à cette proposition.

M. Pierre-André Rochat, chef du département de la culture, informe que dès le prochain Conseil de ville, la Municipalité fera paraître les informations adéquates sur le canal Diatel.

M. Stéphane Boillat, maire, mentionne qu'une partie des règlements communaux ont été mis à disposition sur le site internet sous la rubrique infos pratiques.

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie M. le maire et se réjouit d'en prendre connaissance. Ceci sera très pratique pour les citoyens voulant se renseigner.

8. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2005

Les conseillers de ville ont reçu en date du 22 mai 2006, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2005.

M. Jean Luc Berberat, AJU, déclare : "C'est avec un grand intérêt que la fraction alliance jurassienne a pris connaissance de ce rapport. C'est une banalité que de le dire, mais il recèle une foule d'informations qui permettent de se rendre combien est riche l'activité déployée dans notre commune. A celui qui oserait encore prétendre qu'il ne se passe jamais rien ici, il suffit de lui remettre ce rapport pour lui prouver le contraire. Nous adressons de sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à faire avancer notre cité et c'est sans réserve que nous recommandons d'accepter ce rapport 2005. J'aimerais souligner que cette nouvelle mouture, sous forme de cahier à spirales, est ma foi fort pratique. Ce choix est d'autant plus judicieux pour la présentation des comptes, recto verso comme cela avait été suggéré l'année dernière. La lecture en est ainsi rendue moins indigeste. Permettez-moi cependant deux petites remarques : Pages 5 à 8 : on nous dresse la liste des affaires traitées durant l'année dans cette auguste assemblée. C'est bien, mais ce qui serait encore mieux, ça serait de disposer également des décisions prises par notre conseil. Un résumé succinct des principales décisions prises (une sorte de mini-PV décisionnel) ceci augmenterait l'intérêt de cette partie du rapport sans demander un surcroît de travail incommensurable. Pages 67 à 70 : sur la culture, on peut lire les rapports d'activités du musée et de la bibliothèque. C'est fort intéressant, mais on pourrait légitimement se demander ce que fait la commission ad hoc ? Combien de fois s'est-elle réunie ? Quelles affaires a-t-elle traitée ? Un petit commentaire sur le travail qu'elle a accompli n'aurait pas été superflu. Ultime remarque : en ce qui concerne la composition de cette commission, je ne suis pas le fils caché du président et je ne m'appelle pas Rochat, mais Berberat. Petit Lapsus que je tenais quand même à corriger."

M. Pierre-André RoCHAT, chef du département de la culture, s'excuse pour cette erreur.

M. Christian Hostettler, Soc., déclare : "Nous n'allons pas revenir sur la forme qui a été fort appréciée cette fois-ci. Nous remarquons qu'il n'est plus nécessaire d'appuyer avec les deux coudes pour pouvoir lire le rapport.

Notre fraction a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du Conseil municipal sur la marche et les résultats de l'administration 2005. Ce document de synthèse donne une vue générale de la vie de la commune durant l'année écoulée et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à sa rédaction. Cependant, et en fonction des nombreuses interventions et des problèmes de disfonctionnement mis en évidence l'année dernière dans certains services, la police et le service social notamment, nous avons trouvé le rapport relatif à ces services très édulcoré. Ces problèmes n'étaient pas confidentiels puisque les procès-verbaux de nos séances sont publics et que la presse en a parlé à plusieurs reprises. Nous proposons toutefois de l'accepter en demandant qu'à l'avenir on veille à ce qu'il reflète un peu mieux la réalité."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2005 est accepté à l'unanimité.

9. Compte 2005 : Attribution de Fr. 50'000.- au fonds destiné à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier – décision

Rapport du Conseil municipal :

Le Règlement relatif à l'encouragement à la rénovation du patrimoine immobilier de Saint-Imier est entré en vigueur le 1^{er} avril 2006. Depuis cette date, 5 demandes de prêts sans intérêt ont été déposées. Elles portent sur la rénovation de 10 appartements de 4 pièces et plus, pour un montant total de prêts de Fr. 88'000.-. On le constate, cette offre a rencontré un vif succès.

Par ailleurs, conformément aux dispositions réglementaires, la possibilité d'un remboursement avantageux d'anciens prêts a été offerte à tous les bénéficiaires. A ce jour, le montant total des remboursements intervenus est de Fr. 87'482.80.-. D'autres remboursements sont annoncés pour la fin novembre 2006.

En considérant le succès rencontré par les demandes de prêts en vue de la rénovation d'appartements de 4 pièces et plus, afin d'éviter d'avoir à en refuser de nouvelles parce que le fonds servant à les financer ne serait pas suffisamment alimenté, le Conseil municipal propose, au vu du bon résultat des comptes 2005, de procéder à une attribution de Fr. 50'000.- au fonds destiné à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier. Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, proposent de procéder à cette attribution.

Ouverture de la discussion :

M. Eric Achermann, Rad., s'exprime : "Le parti radical approuve l'attribution de Fr. 50'000.- destiné à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier."

M. Jacques Tanner, Soc., prend la parole : "Au vu du bon résultat des comptes 2005 et étant donné le vif succès rencontré par des demandes de prêts en vue de la rénovation d'appartements, le parti socialiste se déclare d'accord d'attribuer Fr. 50'000.- au fonds destiné à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier."

Mme Marguerite Baume, AJU, déclare : "Alliance jurassienne se réjouit du succès à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier et en accord avec le Conseil municipal et la commission des finances accepte l'attribution de ce montant."

Au vote, l'attribution de Fr. 50'000.- au fonds destiné à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

10. Compte 2005 : Attribution de Fr. 350'000.- destinés au fonds de développement – décision

Rapport du Conseil municipal :

L'attribution au fonds de projets de développement a pour objectif de réduire les coûts de fonctionnement futurs de la Municipalité. Il s'agit de permettre de réaliser les investissements nécessaires, même en période de ralentissement économique tout en garantissant des prestations de qualité.

Le dernier plan financier présenté au Conseil de Ville prévoyait un investissement d'un million de francs pour la rénovation de l'école primaire. Les derniers projets établis laissent apparaître une dépense supérieure. Il est ainsi proposé de prévoir une attribution de Fr. 350'000.- au fonds de projets de développement, au vu du bon résultat des comptes 2005. De la sorte, il pourrait être tenu compte d'une dépense éventuelle supérieure à un million de francs pour la rénovation de l'école primaire : un prélèvement dans le fonds de projets de développement permettrait de faciliter la réalisation de cet investissement supérieur au plan des investissements, sans déséquilibrer le plan financier.

Il est prévu que le projet de rénovation de l'école primaire soit soumis au Conseil de ville en octobre 2006, puis au Corps électoral le 26 novembre 2006.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, proposent de procéder à cette attribution.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Spring, Rad., s'exprime : "La fraction radicale a pris bonne note de la très belle année comptable 2005 réalisée par notre commune. Nous nous déclarons favorables à l'attribution du montant de Fr. 350'000.- destiné au fonds de développement; fonds qui pourrait permettre de débloquer plus rapidement et plus en profondeur la rénovation nécessaire du bâtiment de l'école primaire."

M. Jacques Tanner, Soc., déclare : "Encore une fois, le parti socialiste est tout à fait d'accord d'attribuer Fr. 350'000.- au fonds de développement toujours au vu du bon résultat des comptes 2005. Précisons encore que nous tenons compte du futur dépassement de l'école primaire."

M. Jean-Marie Boillat, AJU, prend la parole : "Notre fraction salue la proposition d'attribuer la somme de Fr. 350'000.- au fonds de projets de développement qui a pour but de réduire les coûts de fonctionnement futurs et de permettre de réaliser des investissements nécessaires, même en période de ralentissement économique. C'est donc à l'unanimité que le groupe alliance jurassienne accepte l'attribution de Fr. 350'000.- destinés au fonds de développement."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, s'exprime : "Force citoyenne est favorable à cette attribution de fonds. Nous demandons juste une simple petite chose. Etant donné qu'on pressent un dépassement pour l'école primaire, qu'on parle de soumettre ceci au corps électoral afin de faire les choses de la manière la plus transparente possible, il s'agira d'être précis, indiquer exactement la provenance des fonds. Pour le reste, nous sommes tout à fait satisfait."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je peux rassurer M. Pierre-Yves Baumann, FC, en mentionnant que l'on ne peut pas encore parler de dépassé pour un projet qui n'a pas encore été voté. Je répète en outre ce qui a été dit lors de la création de ce fonds : le fait qu'on utilise celui-ci

dans le cadre du financement du projet ceci ne change pas l'organe compétent. Si l'objet dépasse Fr. 1'000'000.-, c'est le corps électoral qui devra décider, même si l'on prélève une partie dans le fonds de développement."

Au vote, l'attribution de Fr. 350'000.- destinés au fonds de développement est acceptée à l'unanimité.

11. Adoption des comptes communaux 2005

Rapport du Conseil municipal :

Les comptes communaux 2005 sont en possession des conseillers de ville. Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, vous proposent de les approuver et, conformément à l'art. 78 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, d'attribuer à la fortune nette l'excédant de revenus de Fr. 7'195.65.

Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à Fr. 9'244'810.81 au 31 décembre 2005.

Ouverture de la discussion :

Mme Monique Buchs, présidente, passe en revue les différentes rubriques des comptes communaux 2005.

M. Patrick Tanner, AJU, déclare : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec intérêt des comptes communaux 2005. Avec un résultat budgété déficitaire de plus de Fr. 630'000.-, nous avons constaté avec plaisir que les comptes définitifs bouclent avec un excédent de revenus de Fr. 7'195.65, après deux attributions pour un total de Fr. 400'000.-. Ce résultat est remarquable et reflète la conjoncture favorable de 2005, qui induit automatiquement une augmentation des recettes fiscales. Nous ne pouvons qu'espérer que cette tendance se confirme, vu les charges complémentaires qui planent au-dessus des communes pour les années à venir. Alliance jurassienne, approuve les comptes communaux 2005 ainsi que l'attribution de l'excédent de revenu à la fortune nette. Nous tenons à réitérer ici nos vifs remerciements à l'administrateur des finances pour la qualité et la précision de son travail, la commission des finances ainsi que les collaborateurs de l'administration pour la bonne gestion financière de notre commune."

M. Christian Hostettler, Soc, déclare : "Lorsqu'une commune boucle un exercice comptable avec un excédent de recettes, même après avoir attribuée Fr. 400'000.- à des fonds de réserve, et ceci sans augmenter la dette, ni diminuer la fortune, le législatif et la population ne peuvent qu'être satisfaits. Comme toutes les années et ceci depuis un certain temps, on nous signale, on ne nous l'a pas encore fait cette année, que le bon résultat obtenu est dû à des rentrées extraordinaires qui ne se reproduiront plus à l'avenir. Soyons optimistes et voyons dans ces comptes un signe que l'économie repart, et notamment que l'horlogerie se porte bien, voire très bien. Ce résultat est également la conséquence d'une bonne gestion des finances communales et nous profitons de remercier notre administrateur pour son excellent travail et ses visions, ainsi que le Conseil municipal, les chefs de services et le personnel qui ont tous contribué à l'obtention de ce résultat."

M. Yves Houriet, Rad., prend la parole : "Les membres de notre fraction ont examiné les comptes communaux 2005 avec l'attention requise à ce genre d'exercice.

Comme chaque année depuis 10 ans, les comptes sont notablement meilleurs que prévu. Souvenez-vous que le budget 2005 présenté lors de notre séance du Conseil de ville du 10 septembre 2004 présentait un déficit de Fr. 631'676.55. De plus les commentaires qui accompagnaient ce budget 2005 mentionnaient je cite : *"Toutefois, ce bon résultat a été obtenu grâce à la dissolution de la provision pour les éventuels déficits d'exploitation de*

l'Hôpital du Jura bernois S.A. non pris en compte par le canton. Recommandée par l'organe de révision lors de la révision des comptes 2003, cette dissolution de provision d'un montant de Fr. 215'393.45, représente donc un produit extraordinaire unique pour l'exercice 2005. Ainsi donc, sans cette "aide", le déficit annuel budgété se monterait à la somme de Fr. 844'070.-." Fin de citation.

Nous pouvons donc être heureux d'avoir pu compter sur cet apport céleste afin que le résultat de nos comptes, qui est si mauvais d'habitude, puisse enfin s'écrire en chiffres noirs. Mais le hic, c'est que cela fait depuis belle lurette que les budgets présentés sont largement déficitaires et qu'au final les comptes sont largement bénéficiaires.

C'est également le pur des hasards que les surprises soient toujours dans le même sens soit mauvaises quand il s'agit de budgéter des dépenses et bonnes quand il s'agit de présenter les résultats.

Prenons par exemple ces comptes 2005 ou un déficit de plus de Fr. 600'000.- était prévu :

Nous avons un résultat positif de Fr. 7'000.-

Ajoutons les deux réserves créées

aux points 9 et 10, soit	Fr. 400'000.-	Fr. 407000.-
--------------------------	---------------	--------------

ajoutons la provision pour

décomptes fiscaux 2001	Fr. 532'000.-	Fr. 939'000.-
------------------------	---------------	---------------

ajoutons la différence entre les

attributions et les retraits des fonds de réserve (rubrique 380 et 480 des comptes présentés par nature page 42 et 43)

Fr. 172'000.-	Fr. 1'111'000.-
---------------	-----------------

ajoutons l'augmentation de la provision pour d'éventuelles pertes fiscales (2049.91)

Fr. 100'000.-	Fr. 1'211'000.-
---------------	-----------------

Sur la base de ce qui peut être vu sans demander les détails des créanciers et des passifs transitoires, nous avons donc un résultat de plus de Frs. 1,2 MIO, qui doit représenter quelques dixièmes de quotité sur l'échelle de Richter ou de Mario Castiglioni.

Après bien des débats, notre la fraction radicale a décidé d'adopter ces comptes communaux tels que proposés et nous remercions l'administrateur des finances pour sa gestion."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais juste préciser qu'il est évident que personne ne sait comment se présenteront les comptes du prochain exercice. Si par hasard, les prévisions de notre administrateur, dans leur caractère pessimiste, se réalisaient, j'espère que vous vous souviendrez tous des bonnes paroles dites ce soir au moment de faire les prochains commentaires."

M. Yves Houriet, Rad. : "Je n'ai pas tellement l'habitude de répondre mais ceci mérite une intervention. Le cas n'est pas du tout jugé de cette manière-là. Vous vous êtes mal exprimé Monsieur le maire. Chaque fois, dans la planification, on nous donne des déficits et chaque fois ceux-ci sont des bénéfiques. Je pense que la planification est faite d'une manière un peu trop négative et cela sur chaque exercice. Ceci mérite peut-être une vision différente. Ma remarque est justifiée me semble-t-il puisqu'il y a à peu près 10 ans que ces résultats sont similaires. C'est juste une façon de voir et prévoir l'avenir."

Au vote, les comptes communaux 2005 sont acceptés à l'unanimité.

12. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle

Le rapport d'utilisation du Fonds de chômage est en possession des conseillers de ville.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Eric Schweingruber, Rad., s'exprime : "La fraction radicale a pris connaissance du rapport sur l'utilisation du fonds de chômage et recommande de l'approuver."

M. Pierre-Yves Baumann, déclare : "Nous approuvons ce rapport. Nous partageons un peu le même malaise que la fraction socialiste en ce qui concerne la base légale pour ne pas donner les noms des sociétés au bénéfice de ces prêts. Je ne cache pas que j'ai posé, à titre de conseiller de ville, la question pour savoir si l'on pouvait nous renseigner dans ce domaine. Je pense que la question va être reportée à la commission de la protection des données. Je rappelle qu'il s'agit de deniers publics et je ne pense pas qu'il y a un problème pour donner le nom des bénéficiaires. La commission se penchera sur ce cas et nous aurons peut-être une réponse une prochaine fois."

M. Jean-Marie Boillat, AJU, prend la parole : "Notre fraction accepte le rapport sur l'utilisation du fonds de chômage. Nous remarquons que trois prêts ont été accordés en 2005 pour un montant de Fr. 200'000.-. J'aimerais tout simplement ajouter qu'en réponse à la motion posée, soient également mentionnés les prêts refusés. Ceci fait aussi partie de l'ensemble. Evidemment la fraction alliance jurassienne accepte ce rapport."

13. Modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier concernant la classification des fonctions et classes de traitement – décision

Rapport du Conseil municipal :

A la suite du départ à la retraite du chef des Services techniques, un nouveau collaborateur a été engagé avec entrée en fonction début septembre 2006. Son engagement a été l'occasion pour le Conseil municipal et la Commission de l'équipement de redéfinir en profondeur l'organisation des services techniques, afin de la préparer aux défis qui s'annoncent, tout en manifestant clairement la volonté de conserver la maîtrise et l'indépendance de ces services.

Le cahier des charges du chef des Services techniques a été redéfini, et élargi. Outre la direction des services de l'eau, de l'électricité et du gaz, le secteur de l'urbanisme et de la planification sera de sa responsabilité, de même que le suivi des projets importants pour le développement de la commune. De la sorte, un projet (construction, équipement, etc.) sera suivi de bout en bout par un seul responsable, ce qui assurera une gestion cohérente et évitera des hiatus.

Pour permettre au chef des services techniques d'assumer ces responsabilités supplémentaires, il est prévu de déléguer certaines de ses tâches actuelles aux chefs monteurs actuels (chefs eau et gaz et électricité). Ceux-ci auront à exercer des responsabilités plus importantes. Certaines tâches qu'ils exerçaient seront redistribuées dans le service, compte tenu des adaptations rendues possibles par l'évolution des tâches, ou sous-traitées, du fait qu'il s'agit de tâches répétitives (par exemple : installations de poste de travail).

Ces nouvelles responsabilités justifient une nouvelle définition de la fonction de ceux qui les exerceront. Aussi, il est proposé de modifier en conséquence l'annexe I du Statut du personnel communal, avec le classement en classe 16 du Chef du service électricité et informatique et du Chef du service de l'eau et du gaz. Un organigramme est remis en annexe.

Le Conseil municipal, unanime, propose l'adoption de cette modification.

Ouverture de la discussion :

M. Jean Pascal Lüthi, Soc., déclare : "La fraction socialiste se rallie à la proposition qui nous est faite ce soir. La structure proposée des services techniques nous satisfait et permettra, nous l'espérons, de relever les futurs défis des domaines y relatifs.

La nouvelle répartition des tâches nous paraît cohérente, de nouvelles compétences ont été attribuées tant au chef du service qu'au responsable du service électricité et informatique et au responsable du service de l'eau et du gaz. Une valorisation de ces deux dernières fonctions nous semble donc justifiée."

M. Cornelio Fontana, Rad., s'exprime : "Le parti radical a examiné la proposition de modification. Nous constatons que celle-ci sert à valoriser le travail et les nouvelles responsabilités de nos employés gaz et électricité. Nous sommes d'accord avec la modification proposée qui, avec l'arrivée du remplaçant de M. Mario Gallina et de ses nouvelles responsabilités, donnera comme nous le demandions une organisation bien structurée de nos services."

M. Markus Schmutz, AJU, prend la parole : "Alliance Jurassienne vous recommande d'accepter les modifications apportées à la classification des fonctions, qui concernent l'ajout des deux nouvelles fonctions soit un chef du service électricité et informatique, ainsi qu'un chef du service de l'eau et du gaz."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, s'exprime : "Force citoyenne approuve la modification du statut du personnel en fonction des remarques des autres fractions. Une seule question s'est posée. Est-ce que le profil n'était pas de choisir une personne qui était plutôt spécialisée en électricité ? Est-ce que c'est bel et bien ce qui a été trouvé ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous vous souvenez tous du souhait exprimé par cette assemblée. Le poste a été remis au concours et le profil a été redessiné en l'élargissant. Il a été ouvert à des personnes qui n'étaient pas forcément spécialistes en électricité. Il est vrai que la personne choisie n'est pas directement spécialisée en électricité."

Au vote, la modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier concernant la classification des fonctions et classes de traitement est acceptée à l'unanimité.

14. Ouverture d'une classe spéciale de type A – école primaire – décision

Rapport du Conseil municipal :

En raison d'un nombre élevé d'annonces au Service psychologique pour enfants (SPE) et de plusieurs cas en attente d'une décision, l'ouverture d'une nouvelle classe A dès le 1^{er} août 2006 semble une nécessité.

Cette requête se justifie par le fait que la classe comporte actuellement un nombre élevé d'élèves (catégorie élevée) et que plusieurs enfants sont en passe d'être transférés dans cette classe.

Le rapport ci-joint permet d'examiner quelles sont les perspectives d'avenir pour cette classe. Il montre également que la statistique d'une classe spéciale est bien difficile à gérer puisqu'elle dépend de la situation personnelle de chaque enfant.

Cette demande est soumise avec les réserves suivantes :

- Si les effectifs probables ne sont pas atteints mais restent dans la catégorie élevée, il est renoncé à l'ouverture de la classe.
- Dans un tel cas de figure, il est souhaité d'obtenir des leçons afin de pouvoir dédoubler la classe le plus souvent possible.
- La demande est soumise à l'approbation des autorités cantonales.

La commission d'école primaire ainsi que le Conseil municipal, unanimes, proposent l'adoption de cette demande.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur-Widmer, Soc., déclare : "Nous constatons qu'effectivement, le nombre d'élèves pressentis pour suivre un enseignement spécialisé nécessitera l'ouverture d'une nouvelle classe. L'enseignant doit connaître de manière approfondie la situation personnelle de chaque enfant et pouvoir suivre l'évolution de ce dernier. Il faut en effet à tout moment adapter l'enseignement à son interlocuteur. Les leçons ne peuvent pas être dispensées de la même manière que dans une autre classe et doivent être beaucoup plus personnalisées. En conséquence, l'effectif de la classe doit être plus réduit que dans une classe dite normale.

La formation est primordiale si nous voulons préparer les enfants à devenir demain des adultes autonomes et responsables. Il nous paraît par conséquent indispensable que les élèves rencontrant des difficultés puissent bénéficier d'un enseignement adapté à leurs besoins. La fraction socialiste recommande donc l'ouverture d'une nouvelle classe A sous réserve de la réalisation des conditions émises par le canton."

Mme Corinne Perrenoud, AJU, s'exprime : "Au vu du rapport de la commission d'école, il nous paraît nécessaire de prévoir l'ouverture d'une classe supplémentaire du type A afin de permettre suivant les effectifs, les meilleures conditions de travail possibles aux enseignants comme aux élèves. C'est pourquoi Alliance jurassienne accepte cette ouverture, avec les réserves qui y sont formulées."

M. Eric Achermann, Rad., prend la parole : "Le parti radical approuve l'ouverture d'une classe spécial de type A, en incluant les réserves mentionnées."

M. Pierre-André Rochat, chef du département des écoles, déclare : "Je vous informe que l'autorisation cantonale nous est parvenue en début de semaine. Nous avons toutes les autorisations pour l'ouverture. Je vous informe qu'il y a eu d'autres inscriptions pour cette classe A. L'ouverture est indispensable et ne se discute même pas. Le chiffre définitif d'effectif n'est pas encore connu."

Au vote, l'ouverture d'une classe spéciale de type A – école primaire, est acceptée à l'unanimité.

15. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 110'000.-, figurant au nouveau budget provisoire des investissements, pour la réfection de la place nord des halles de gymnastique – décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Le budget des investissements retenus par le plan financier 2006 – 2010 a été soumis au Conseil de ville le 9 décembre 2005. Il apparaît que les travaux de rénovation de l'école primaire ne seront engagés qu'en 2007. De la sorte, la planification des investissements a été revue. Elle prend en compte les investissements présentés aux points 15 à 17. Un exemplaire du plan des investissements ainsi adapté est remis aux conseillers de ville.

La réalisation de ce projet est une réponse unique à une problématique triple.

1. La partie nord-est de la place des halles de gymnastique est entravée de barrières qui restreignent son utilisation. Ces barrières visent à protéger le revêtement d'étanchéité de la piscine. A l'époque, le revêtement n'avait pas été recouvert du fait que l'utilisation de cet espace n'était pas définie (construction éventuelle de nouveaux vestiaires à l'étude dans le cadre de l'aménagement des halles de gymnastique). L'étude ayant

démontré que le volume actuel suffisait, il convient de prévoir de recouvrir cette surface, de manière à protéger le revêtement d'étanchéité et à rendre possible l'utilisation de la place dans toute sa largeur.

2. L'utilisation de l'esplanade des collèges est actuellement source de difficultés. Cette grande surface au centre de la localité, soustraite à l'emprise automobile, attire nombre de jeunes qui s'y récréent. La pratique du football y est fréquente, mais elle se traduit par divers carreaux cassés. L'interdire purement et simplement n'est pas une solution intéressante, du fait qu'il n'y a aucune surface de remplacement à proximité pour la pratique de ce sport. Le rétablissement de la possibilité de pratiquer le football au nord des halles de gymnastique permettra de résoudre le problème posé sur l'esplanade des collèges.
3. Les abords des halles de gymnastique et des écoles se caractérisent par un manque de places de stationnement. Les véhicules sont trop souvent stationnés de manière désordonnée, parfois sur les trottoirs, ce qui n'est pas sans danger pour les piétons. La démolition de l'ancien manège pour offrir un espace de stationnement est bloquée. Il est proposé d'établir 25 places de stationnement au nord des halles de gymnastique. Cette mesure est complémentaire avec la création de places en zone bleue à la rue Agassiz, et offre de la sorte des places de stationnement blanches supplémentaires à proximité.

Un plan est remis aux conseillers de ville. Une demande de subvention est en cours.

A l'unanimité, la commission de gestion de bâtiments et des installations sportives, la commission des finances et le Conseil municipal proposent la libération du crédit demandé, et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Hostettler, Soc., déclare : "Notre fraction propose de libérer ce crédit destiné à l'aménagement du nord des halles et remercie les personnes qui se sont investies dans ce dossier. Nous avons même appris qu'il aurait dû être présenté plus tôt, mais ce qui est sorti par la porte à la commission des finances y est revenu par la fenêtre, enfin bref, nous sommes très heureux que celui-ci figure à l'ordre du jour de notre conseil. Ces travaux permettront de résoudre trois problèmes :

- l'étanchéité de la place en dessus du bassin de natation
- le problème du parcage des véhicules lorsque la rue Agassiz sera en zone bleue
- les désagréments et les dégâts causés par les footballeurs sur l'esplanade puisque ceux-ci bénéficieront d'un terrain de jeu mieux adapté, avec de véritables buts, autres que les fenêtres de l'école primaire."

M. Cornelio Fontana, Rad., s'exprime : "La fraction radicale a pris connaissance du projet proposé. Elle constate que ce projet résout plusieurs problèmes pour un coût relativement modeste. Par conséquent nous approuvons ce crédit ainsi que le mode de financement prévu."

M. Patrick Zihlmann, AJU, déclare : "Notre fraction recommande d'accepter ce crédit de Fr. 110'000.-, ceci afin d'offrir un espace de jeu adéquat aux jeunes de la cité et aussi des places de parc supplémentaires aux usagers de la route. Nous espérons que l'aménagement de cette surface puisse améliorer le parcage aux abords de l'école et souhaitons que la police communale veille à la bonne utilisation de ceux-ci et aussi qu'elle surveille la bonne utilisation de la place de sport, ceci afin d'éviter d'éventuelles déprédations et nuisances aux riverains."

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 100'000.-, figurant au nouveau budget provisoire des investissements, pour la réfection de la place nord des halles de gymnastique et son financement par autofinancement sont acceptés par 21 voix contre 1.

16. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 300'000.-, figurant au nouveau budget provisoire des investissements, pour la réfection de différentes rues et escaliers dans la localité – décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Les routes, trottoirs et escaliers de la localité méritent un entretien adapté, d'autant que le dernier hiver particulièrement rigoureux ne les a pas épargnés.

Le montant au budget 2006 permettra la réalisation de différents travaux : réfection rue Agassiz ouest, route de Mont-Soleil en divers endroits, abaissement de trottoirs, réfection du trottoir rues du Raisin – Dr-Schwab.

Il apparaît qu'un effort plus important serait souhaitable. Le Conseil municipal propose de le réaliser de la manière suivante :

1. Votation d'un crédit extraordinaire de fr. 300'000.-, qui permettra l'exécution de divers travaux indispensables : réfection rues Agassiz est, Basse est, du Vallon, de la Gare et du Pont ouest, réfection des escaliers de Saint-Georges et de l'affaissement de la route de Mont-Soleil (vers le chemin de la Brigade).
2. Dès 2007, augmentation du budget annuel dévolu à l'entretien des routes et trottoirs de Fr. 185'000.- à Fr. 215'000.- ou Fr. 225'000.-. Rappelons que ce montant annuel était de Fr. 150'000.- jusqu'en 2001, et qu'il est passé à Fr. 185'000.- dès 2002.

De la sorte, l'entretien des routes et trottoirs sera amélioré notablement, dans une mesure compatible avec les possibilités financières de la commune.

Le détail des investissements inclus dans le crédit extraordinaire et un plan sont remis en annexe.

A l'unanimité, la commission de l'équipement, la commission des finances et le Conseil municipal proposent la libération du crédit demandé, et de réserver la possibilité d'emprunter pour assurer son financement.

Ouverture de la discussion :

Mme Corinne Baumann, Soc., déclare : "La fraction socialiste approuve la libération d'un crédit d'engagement de Fr. 300'000.- pour ces rénovations de routes. Ceci a suscité chez nous les réflexions suivantes. Je ne sais pas si nous devons les faire sous forme de suggestion ou remarque, toujours est-il que nous souhaiterions que les frais d'entretiens des routes mais aussi des bâtiments en général soient budgétisés dans les prochains budgets de manière plus large et fixe pour ne pas être obligé de demander après s'il est possible de faire des crédits extraordinaires. L'idée c'est d'avoir une marche de manœuvre plus grande pour ces choses qui sont prévisibles. C'est une suggestion."

M. Patrick Zihlmann, AJU, prend la parole : "Notre fraction vous recommande d'accepter ce crédit de Fr. 300'000.-. Toutefois après avoir étudié le dossier attentivement, il s'avère qu'une grande partie des travaux est dévolue aux routes et en moindre partie, aux trottoirs. Beaucoup de trottoirs sont en piteux état et deviennent dangereux pour nos aînés. D'autre part, ces travaux doivent aussi servir à l'image de marque de la cité. Nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir évaluer la possibilité d'effectuer certains travaux dans la foulée ceci en sensibilisant encore une fois les propriétaires de trottoirs sur les avantages qui leurs sont offerts pour la réfection de ceux-ci."

M. Cornelio Fontana, Rad., déclare : "La fraction radicale prend acte avec satisfaction que le Conseil municipal a suivi notre demande de crédit supplémentaire pour la réfection de nos routes, même si celui-ci est inférieur à ce que nous avons proposé. Nous acceptons ce crédit sans restriction en espérant que dans les années à venir, la remise en état de nos routes continuera à se faire à un rythme soutenu, sans oublier le problème des trottoirs."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, s'exprime : "J'aimerais juste rassurer M. Patrick Zihlmann, AJU, par rapport aux trottoirs. Nous avons fait le calcul et il

s'avère que sur les 242'641 m² qui correspondent aux surfaces communales goudronnées, c'est-à-dire les routes, les places, les trottoirs communaux, et les routes, y compris Mont-Soleil, le Cerneux-Veusil et Les Pontins-Chasseral, les trottoirs communaux représentent 7.31 %. Donc c'est relativement peu de chose."

M. Patrick Zilhmann, AJU, remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, mais mentionne que ceci n'empêche pas de sensibiliser les propriétaires.

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 300'000.-, figurant au nouveau budget provisoire des investissements, pour la réfection de différentes rues et escaliers dans la localité et la possibilité d'emprunter pour assurer son financement sont acceptés à l'unanimité.

17. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 57'000.-, figurant au nouveau budget provisoire des investissements, pour l'aménagement de la place située entre les bâtiments communaux de Temple 15 et d'Agassiz 4 – décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Le projet de rénovation des bâtiments communaux prévoyait l'engazonnement de la place située entre Agassiz 4 et le nouveau bâtiment Temple 15. L'idée de compléter cet aménagement, notamment en y intégrant la fontaine, actuellement désaffectée sur l'esplanade des collèges, a été émise. De surcroît, il a été jugé préférable de prévoir un pavage dans la cour intérieure pour des raisons pratiques (entretien facilité, longévité, fonctionnalité et esthétique). Après examen, la commission de gestion des bâtiments estime qu'un tel aménagement est judicieux. S'il est de qualité, et met en valeur les bâtiments ainsi que la fontaine, son coût est jugé adapté. Le Conseil municipal estime également que la réalisation de ce projet est fondée, et qu'elle constitue un plus pour la commune.

La procédure ouverte suite au dépassé enregistré lors de la transformation des bâtiments, conformément à la décision du Conseil de ville du 16 juin 2005, est en cours. Aucune conciliation n'a été possible, et la procédure se trouve au stade de l'échange des mémoires. Dans ce contexte, par souci de transparence, le Conseil municipal soumet cette dépense à la décision du Conseil de ville.

La commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, unanime, la commission des finances à la majorité et le Conseil municipal, unanime, proposent la libération du crédit demandé, et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Cornelio Fontana, Rad., déclare : "La fraction radicale a pris connaissance du projet proposé pour l'aménagement de la place entre Temple 15 et Agassiz 4. Nous constatons que ce montant devrait figurer dans le décompte de la transformation Agassiz 4. D'autre part, la place de parc à l'Ouest du bureau municipal, la mise en ordre de la partie à l'Est, et les alentours Ouest et Sud du bâtiment Temple 15 ne sont pas terminés. Ces travaux sont nécessaires si l'on veut donner une image positive de notre centre administratif afin qu'il soit digne d'une cité de haute technologie. Par conséquent la fraction radicale accepte le crédit demandé, mais exige que le Conseil municipal présente avant la fin de l'année, une proposition de finition de tous les abords de nos bâtiments administratifs et la mise en ordre de la place de parc côté Sud. De plus nous souhaiterions également connaître le décompte final comprenant tous les travaux liés, exécutés après le décompte provisoire."

M. Julien Walther, Soc., s'exprime : "La fraction socialiste estime qu'il est temps de mettre une touche finale digne de ce nom aux mesures de transformation et d'assainissement des bâtiments administratifs. L'aménagement des alentours participe grandement à conférer à l'ensemble du complexe un aspect accueillant autant pour les nombreux visiteurs occasionnels que pour les employés communaux. Au vu des importants dépassés dont nous

avons débattus en juin 2004, ces Fr. 57'000.- ne pèsent pas lourd et pourtant, ils feront peut-être la différence concernant l'image du lieu. La fraction socialise approuve donc l'octroi de ce crédit d'engagement pour l'aménagement de la place située entre les bâtiments communaux de Temple 15 et Agassiz 4 même ou plutôt surtout s'il doit finir dans une fontaine."

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 57'000.- figurant au nouveau budget provisoire des investissements, pour l'aménagement de la place située entre les bâtiments communaux de Temple 15 et d'Agassiz 4 est accepté par 17 voix contre 5.

18. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 50'000.- au maximum sur deux ans (1^{ère} expérience sur les années 2006 et 2007), à charge du compte de fonctionnement, pour la participation communale à l'acquisition d'un abonnement de saison à 100.- aux Téléskis Bugnenets-Savagnières pour les enfants de Saint-Imier jusqu'à ce qu'ils atteignent la fin de leur scolarité obligatoire.

Rapport du Conseil municipal :

Le Conseil municipal a examiné la possibilité d'étendre le Pass-Sport aux installations des téléskis des Bugnenets-Savagnières. Actuellement, le Pass-Sport permet l'accès gratuit à tous les jeunes jusqu'à 18 ans aux piscines en plein air et couverte ainsi qu'à la patinoire.

Des contacts ont été pris avec les responsables des Bugnenets-Savagnières afin d'examiner si cette société était disposée à participer à une telle offre. Il a été convenu d'organiser un sondage dans les écoles primaire et secondaire, afin de mesurer l'intérêt à une éventuelle extension du Pass-Sport au téléski. Le résultat du sondage se trouve en annexe.

Sur les quelques 550 enfants sondés à travers leurs parents, 389 ont répondu. Parmi ceux-ci, 87 % seraient intéressés à l'acquisition d'un abonnement de saison à 100.-, 46 % à 125.- et 28 % à 150.-. En outre, à la question de savoir s'ils préféreraient recevoir 5 demi-journées de ski gratuites, ou un abonnement de saison moyennant participation, 63 % des sondés ont choisi l'abonnement de saison, 26 % les demi-journées gratuites, le solde ne s'étant pas prononcé.

Actuellement, l'abonnement de saison est vendu Fr. 230.- en prévente, et Fr. 290.- plus tard dans la saison. Toutefois, une augmentation est annoncée.

Il est proposé de prévoir la vente à tous les enfants de Saint-Imier jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire d'un abonnement de saison aux Bugnenets-Savagnières pour un prix de Fr. 100.-, en prévente (réservation en septembre). La Municipalité s'acquitterait de Fr. 80.- pour chaque abonnement vendu, mais au maximum de Fr. 50'000.- au total pour les saisons de ski 2006-2007 et 2007/2008. Les téléskis prendraient à leur charge le solde du prix.

Ainsi, les enfants de Saint-Imier bénéficieraient d'un abonnement de saison pour Fr. 100.-, ce qui est particulièrement avantageux. Outre que cela est susceptible d'encourager la pratique du ski, cela peut aussi renforcer l'attractivité de la commune, particulièrement pour les familles.

La commission des finances et le Conseil municipal, unanimes, proposent la votation d'un crédit d'engagement de Fr. 50'000.- au maximum sur deux ans (1^{ère} expérience sur les années 2006 et 2007, saisons de ski 2006/2007 et 2007/2008), à charge du compte de fonctionnement, pour la participation communale à l'acquisition d'un abonnement de saison à 100.-, à charge des parents, aux téléskis des Bugnenets-Savagnières pour tous les enfants de Saint-Imier jusqu'à ce qu'ils atteignent la fin de leur scolarité obligatoire.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur-Widmer, Soc., s'exprime : "Nous avons pris connaissance avec plaisir de ce point de l'ordre du jour. L'extension du Pass-Sport aux installations des téléskis des Bugnenets-Savagnières est une idée très séduisante. Le montant demandé devrait permettre à un maximum d'enfants de s'adonner aux joies du ski sans pour autant grever le

budget des parents. La pratique du ski est relativement onéreuse et tout particulièrement lorsque l'hiver est long et enneigé comme ce fût le cas cette année. Cette proposition est un signe encourageant à l'intention des familles et de leurs enfants. Le sport est une activité très bénéfique et notre commune est particulièrement attractive dans ce domaine. Ce crédit devrait encore améliorer cette image. La fraction socialiste approuve l'engagement d'un crédit de 50'000.-."

M. David Zappella, AJU, déclare : "Notre fraction a accueilli avec satisfaction la réponse des téléskis des Bugnenets-Savagnières d'accepter de faire un geste en faveur de l'extension du Pass-Sport, qui sera désormais aussi valable sur leurs installations. L'offre qui sera accessible aux enfants de Saint-Imier en âge de scolarité grâce à ce Pass-Sport n'en est que plus alléchante. L'engagement financier de la Municipalité dans ce projet qui se monte à Fr. 80.- par abonnement et jusqu'à une contribution de Fr. 50'000.- au maximum pour les deux prochaines saisons, sera un geste apprécié par toutes les familles. La contribution de Fr. 100.- à charge des parents restera très raisonnable par rapport aux possibilités auxquelles elle donne accès. A n'en pas douter, cette offre d'abonnement de saison à prix préférentiel rencontrera un vif succès.

C'est donc avec enthousiasme qu'Alliance jurassienne va soutenir le crédit d'engagement de Fr. 50'000.- à charge du compte de fonctionnement, permettant l'extension du Pass-sport aux installations des Bugnenets-Savagnières, extension que nous avons réclamée il y a quelques mois maintenant."

M. Thierry Spring, Rad., s'exprime : "Dans cette proposition de participation communale à l'obtention d'un abonnement à prix favorable pour les enfants de l'école obligatoire pour les installations des remontées mécaniques des Bugnenets-Savagnières, l'attractivité renforcée de la commune pour les familles est un argument que nous partageons ainsi que le besoin de promouvoir toutes les activités sportives en faveur de la jeunesse. C'est pourquoi la fraction radicale accepte le crédit d'engagement pour une période d'essai de 2 ans."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Force citoyenne va dans le même sens que les autres fractions. Toutefois, on est d'avis que la politique de l'arrosoir pour tout le monde n'est pas la meilleure des choses. Il s'agit ici d'un essai pilote. Pourquoi ne pas limiter l'obtention ou l'attribution de ce subventionnement à des familles de bas et moyen revenus c'est-à-dire plus concrètement de plafonner l'attribution de cette subvention communale. Par exemple, à partir de plus de Fr. 100'000.- de revenu ou un autre montant de fortune. C'est tout de même étonnant que l'on sponsorise des familles à haut revenu qui n'ont pas besoin de payer cela. Nous soutenons complètement la démarche mais c'est la méthode de l'arrosoir à tout le monde qui pourrait être affinée dans le but de tenir plus longtemps ou d'investir une somme un peu moindre. L'idée serait de plafonner en fonction du revenu et à la fortune de la famille."

M. Christian Hostettler, Soc. : "C'est des arguments auxquels la fraction socialiste est sensible. La seule chose qui est inquiétante, c'est que le calcul sera sur le revenu imposable alors que l'on sait que celui-ci, pour les salariés, n'est pas forcément le plus significatif de leur pouvoir d'achat. Si l'on cible vraiment sur des familles, on touche vraiment la bonne catégorie de personnes et donc en âge de scolarité. Il est clair qu'on peut faire un grand débat là-dessus. Je ne suis pas sûr, lorsqu'on voit les personnes qui touchent de l'aide pour la caisse maladie et ceci pas forcément dans notre canton, que ce genre de calcul réglerait grand chose. Personnellement, je pense que le fait que les familles qui ont deux, trois, quatre enfants bénéficieront de cette petite aide à l'encouragement aux sports est un argument suffisant."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Ce n'est pas de ceux-là qu'il est question dans le plafonnement, on est d'accord."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est clair qu'il appartient à votre conseil de décider. Nous sommes partis de l'idée qu'il s'agissait d'une l'extension du Pass-Sport et qu'elle serait offerte à tous les enfants sans distinction de revenu des parents, comme le Pass-Sport. C'est surtout un instrument qui sert à aider à la pratique du sport, plus qu'un instrument de redistribution social. C'est pour cela qu'on n'a pas prévu de système qui limiterait l'accès en fonction des revenus des parents. Il faut aussi dire que les objets, comme celui qui est discuté ne sont praticables que si le traitement administratif est simple. "

M. Pierre-Yves Baumman, FC : "Je suis content que, sur le principe, nous ayons tout de même trouvé un certain soutien. Quant aux modalités et difficultés, on peut se rallier et donc nous retirons la proposition. Il faut tout de même garder en tête cette possibilité."

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 50'000.- au maximum sur deux ans (1^{ère} expérience sur les années 2006 et 2007), à charge du compte de fonctionnement pour la participation communale à l'acquisition d'un abonnement de saison à Fr. 100.- aux Téléskis Bugnenets-Savagnières pour tous les enfants de Saint-Imier jusqu'à ce qu'ils atteignent la fin de leur scolarité obligatoire est accepté à l'unanimité.

M. Pierre-André Rochat, chef du département des écoles, s'exprime : "Je crois que la presse doit relever avec insistance, le fait que Saint-Imier doit être la seule commune d'Europe centrale qui donne la gratuité à ses élèves permettant d'accéder aux deux piscines, à la patinoire et maintenant à l'accès avantageux aux stations de ski pour stimuler à pratiquer ce sport. Je demanderais à la presse de ne pas oublier ce point important."

19. Divers et imprévu

Néant.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :